

DÉPARTEMENT DU NORD  
----  
ARRONDISSEMENT DE LILLE  
----  
CANTON DE VILLENEUVE D'ASCQ



COMMUNE DE TOUFFLERS

-----  
Téléphone : 03 20 75 27 71

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE  
AUX  
ARRÊTÉS MUNICIPAUX

2025-189

NOUS, Maire de la Commune de TOUFFLERS

- Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2213-1 à L2213-6 et L2215-4 ;
- Vu le Code de la Route ;
- Vu l'animation « Soirée Cabaret » qui aura lieu au restaurant scolaire le **SAMEDI 22 NOVEMBRE 2025** ;
- Considérant qu'il convient d'autoriser le stationnement des véhicules des artistes et intervenants participant à cette animation, afin de décharger leur matériel ;

A R R È T O N S

Article 1 : **Le stationnement sera interdit à tous véhicules - excepté ceux des artistes participants le temps de décharger leur matériel - et considérant comme gênant au niveau des places de stationnement longeant de l'annexe du restaurant scolaire – rue de l'Eglise :**

- **Du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2025 à 23h au DIMANCHE 23 NOVEMBRE 2025 à 1h**

Article 2 : La signalisation appropriée sera installée par les services techniques.

Article 3 : Une ampliation du présent arrêté sera faite à Mme la Secrétaire de Mairie, Monsieur le Chef de la Police Municipale, Monsieur le Commissaire de Police de Hem et Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Lille, qui sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du celui-ci.

Fait à Toufflers, le 22/10/2025



Le Maire,  
Alain Goncet